

**PROCÈS VERBAL RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2024**

Nombre de membres En exercice : 11	L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-trois mai, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr GENDRY Daniel, Maire
qui ont pris part à la délibération : 7	<u>Présents</u> : Mrs GENDRY, GIBOIRE, BONNIER Mmes GENDRY S., BÉASSE, MOREAU, <u>Absents excusés</u> : Mrs RADÉ, DESMOTS, Mmes PERROUIN, FOURNIER <u>Absent non excusé</u> : Mr TREMBLAY <u>Secrétaire</u> : Mr BONNIER
Date de convocation : 14/05/2024	

Mme PERROUIN Dominique donne pouvoir de vote à Mme GENDRY Sophie pour les délibérations et vote des décisions à l'ordre du jour.

1) Restitution de l'étude des ombrières du city stade et du parking

Mr Jean-Paul GIBOIRE présente à l'assemblée Mr Franck LE BOUCHER, chargé de projet énergies, de la Société Energie Mayenne, venu présenter l'étude menée sur les ombrières du city stade et du parking.

2) Projet d'Aménagement de la RD771 entre Cossé-Le-Vivien et Renazé -D2024-021

Mr le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de son projet d'aménagement de la RD771 entre Cossé-le-Vivien et Renazé, le Conseil départemental de la Mayenne continue sa démarche de concertation auprès de tous les acteurs du territoire par le biais d'une concertation préalable pendant 6 semaines soit du 19 avril au 31 mai 2024. Le dossier de concertation a été transmis aux membres du conseil municipal. Mr le Maire invite le conseil municipal à formuler ses observations et propositions sur ce projet.

Le conseil municipal, après avoir étudié le dossier et ses différentes variantes, émet les observations et propositions ci-dessous :

SECTEUR SUD

Points positifs :

- Dans les 4 variantes, le tourne à gauche (Renazé-Craon) vers Niaflès existe pour la RD228.
- La voie douce ou piste cyclable située au nord de la RD devra être continue, parallèle à la RD771 (version B).
- Le rond-point avant St Martin du Limet est mieux situé sur les variantes A et B au niveau de la RD230 et est indispensable quelque soit les variantes.
- En ce qui concerne le nombre de voies (variante C), 2+1 en montant à La Mésangère et 2+1 en montant au Haut David.
- Le rond point aux Vallées paraît intéressant même s'il ne faut pas multiplier les ronds-points pour fluidifier le trafic. Un tourne à gauche ralentit moins la circulation surtout pour les camions.

La RD771 est un axe stratégique pour le Pays de Craon.

SECTEUR NORD

- A La Brancherie, la modification (Variantes B,C et D) paraît plus sécuritaire.
- Entre Craon et Cossé, une portion deux fois deux voies nous semble indispensable du carrefour de la Chapelle-Craonnaise jusqu'au haut de la côte avant route de Cosmes.

3) Demande de subvention - D2024-022

Mr le Maire informe l'assemblée de la réception d'une demande de subvention de l'Association Les Matelots. Cette dernière sollicite une subvention de 500 €.

Après avoir délibérer,

Le conseil municipal,

- accepte de verser à l'Association Les Matelots, une subvention de 500 €

4) Mise à disposition à titre gratuit du local bar-commerce - D2024-023

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que le commerce bar-épicerie de Niaffles, est fermé depuis le 31 juillet 2023.

Par conséquent, Mr le Maire propose à l'assemblée de mettre à disposition à titre gratuit le local commerce appartenant à la commune à l'Association Les Matelots, dont l'objet est un bar associatif représenté par ses co-présidents, Mme Maeva DEMY et Mr Jérémie GENDRY, dont le siège social se situe à la Mairie de Niaffles, 2 route de La Selle Craonnaise, 53400 NIAFLES à compter du 7 juin et ce suivant une fréquence d'ouverture tous 15 jours jusqu'au 31 décembre 2024.

Un planning d'occupation des lieux devra être fourni à la mairie.

Après avoir délibérer,

Le conseil municipal, à l'unanimité

- accepte la mise à disposition à titre gratuit du local commerce à l'Association Les Matelots à compter à compter du 7 juin et ce suivant une fréquence d'ouverture tous 15 jours jusqu'au 31 décembre 2024 et sollicite de l'association un planning d'occupation des lieux.

- demande la rédaction d'une convention entre les parties concernant cette mise à disposition gratuit du local et autorise Mr le Maire à signer la convention

5) Commission recrutement du personnel

Mr le maire informe l'assemblée de prévoir la création d'une commission recrutement, afin d'anticiper les vacances d'emploi à venir.

Après concertation, la commission se composera de Mr le Maire et des 3 adjoints.

6) Informations diverses

a) Voie douce : Mr Stéphane Bonnier informe l'assemblée qu'une prochaine rencontre avec le Conseil Départemental aura lieu le 3 juin 2024.

b) Journée citoyenne : 8 juin 2024 à 9 h

c) Les motards ont du cœur : passage le 23 juin 2023

d) Association Nulle Part Ailleurs : Tournée Estivale de l'équipe du Nulle Part Ailleurs, proposant un temps d'animation intergénérationnel, ouvert à tous, qui aura lieu le mercredi 24 juillet prochain sur le terrain près de la rivière.

e) Inauguration et Olympiades : le 7 septembre 2024, inauguration du city stade suivie des olympiades.

f) Prochaine réunion du conseil municipal: - Jeudi 11 juillet 2024 à 20 h

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Maire
	BONNIER Stéphane	GENDRY Daniel
		